



Préavis de grève du 12 septembre 2017

Notre devoir, défendre nos droits

Les cinq ordonnances destinées à réformer le code du travail constituent une démonstration de cynisme de grande ampleur. Censées renforcer le dialogue social, elles visent à museler les salariés par le contournement des syndicats, la fusion des instances représentatives du personnel, (DP, CE, CHSCT), la réduction du nombre de salariés mandatés et la limitation de leurs moyens d'agir.

Censées viser la réduction du chômage, elles vont faciliter les licenciements et accroître la précarité à travers des contrats de chantier.

Censées sécuriser les relations au travail, ces ordonnances vont limiter l'accès aux prud'hommes et brider la capacité des juges à réparer les préjudices subis par les salariés.

Si ces ordonnances sont promulguées en l'état, leurs effets ne s'arrêteront pas aux portes de France télévisions. Chaque année, des dizaines de salariés de France télévisions font appel aux prud'hommes. Beaucoup plus encore sollicitent des délégués du personnel pour poser une question ou les accompagner dans un entretien. Chacun sait pouvoir compter sur les membres du CHSCT ou des CE pour obtenir une assistance. L'ensemble de cet édifice est aujourd'hui menacé. Pour mesurer l'ampleur de la régression sociale annoncée, il suffit de constater la satisfaction béate du patronat et de ses porte-voix.

Il appartient à chacun de riposter en exprimant son désaccord et de refuser le fait accompli. Le SNJ, pour sa part, appelle l'ensemble des salariés à manifester partout en France leur refus de cautionner par le silence cette mise en cause de leurs droits et de leurs garanties.

A France télévisions, le SNJ appelle les salariés à cesser le travail pour 24 heures le mardi 12 septembre à partir de 0H00 .

Pour réclamer :

- la préservation de l'ensemble des Instances en fonction dans l'entreprise DP, CE , CHSCT et CCE ;
- le maintien du nombre de mandats de délégués syndicaux ;
- le refus des contrats de chantier ;
- l'ouverture d'une négociation permettant de réduire la précarité dans l'entreprise en intégrant des CDD, pigistes et intermittents.

Pour le SNJ

Reçu à Paris, le 6 septembre 2017
avec les remerciements d'usage - !

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Anne Guille : 06 79 47 39 25 – Didier Givodan : 06 72 83 76 85

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)

francetélévisions
Arnaud LESAUNIER

Directeur Général Délégué
Ressources Humaines et Organisation